



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 106/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025**

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2024 - ZA de Tésan - Saint Laurent des Arbres

Vu la loi du 7 juillet 1983,

Vu la loi du 8 février 1995,

Vu la loi du 7 août 2015,

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée entre la Commune de St Laurent des Arbres et la SEGARD le 04/07/2005 déposé en Préfecture du Gard le 06/07/2005,

Vula délibération du Conseil Communautaire en date du 29/06/2006 approuvant le transfert de la convention publique d'aménagement signée entre la SEGARD et la Commune de St Laurent des Arbres, à la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise suivant avenant n° 1, relative au projet d'aménagement d'une Zone d'Activités Economiques dite de « Tésan »,

Vu l'avenant n° 1, à la Convention Publique d'Aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise et la SEGARD le 10/07/2006,

Vu l'avenant n° 2, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise et la SEGARD le 29/01/2007,

Vu l'avenant n° 2 bis, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise et la SEGARD le 16/02/2007,

Vu l'avenant n° 3, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise et la SEGARD le 10/12/2010,

Vu l'avenant n° 4, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise et la SEGARD le 10/06/2013,

Vu l'avenant n° 5, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté communes de la Côte du Rhône Gardoise et la SEGARD le 29/01/2015,

Vu l'avenant n° 6, à la Concession d'aménagement, signé entre la Communauté de d'agglomération, du Gard rhodanien et la SEGARD le 26/12/2019,

Vu le Compte Rendu à la Collectivité au 31 décembre 2024 concernant la concession d'aménagement pour le Parc d'activités de TESAN à Saint-Laurent-Des-Arbres transmis par la SEGARD.

Considérant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est désormais compétente et que la concession d'aménagement et ses avenants ont été transférés de plein droit,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Attractivité économique du 12 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la présentation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2024 concernant la concession d'aménagement pour le Parc d'activités de TESAN à Saint-Laurent-Des-Arbres.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien